



Fiche MINEF/DGEF n° du 02/10/2017

NOTE SYNTHETIQUE

CR MISSION LIBERIA

NOTE RELATIVE A LA MISSION EFFECTUEE AU LIBERIA DU 26 AU 29 SEPTEMBRE 2017.

<p>Contexte :</p>	<p>Le 30 aout 2017, à Monrovia, les Gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Liberia ont signé un accord de coopération dans le domaine des ressources forestières et fauniques. Par la suite, le 08 septembre 2017, Son Excellence Madame Ellen SIRLEAF JOHNSON Présidente du Libéria a effectué une visite à la société industrielle ITS, à Abidjan, où elle a incité les opérateurs économiques basés en Côte d'Ivoire à venir investir dans l'industrie du bois dans son pays.</p> <p>C'est pour approfondir les axes de coopération entre les deux pays qu'une mission technique s'est rendue au Liberia en vue de discuter avec les techniciens libériens. .</p>
<p>Objectifs mission :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer l'administration forestière du Libéria et échanger les informations relatives à la gestion forestière durable ; • Examiner les voies de consolidation de la coopération dans le domaine forestier ; • Analyser les possibilités pour les opérateurs économiques du bois basés en Côte d'Ivoire de s'installer au Libéria.
<p>Composition délégation :</p>	<p>Chef de délégation : -M. Kouakou FENY, Ambassadeur de Côte d'Ivoire au Libéria et en Sierra Leone</p> <p>Membres de la délégation : - Mr. Yamani SORO, Directeur Général des Eaux et Forêts ; - Mr. Bouziro N'DJA, Chargé d'Etudes au MINEF ; -Mr. Bah Bilé Valentin, Conseiller technique du DG de la SODEFOR - Mr. FADI Directeur Général de ITS; - Mr. Mohamed ZHEIN, Conseiller du Président Directeur Général de ITS</p>
<p>Déroulement de la mission et résultats obtenus:</p>	<p>La délégation a eu des séances de travail avec plusieurs institutions libériennes durant son séjour notamment avec:</p> <p>Forest Development Authority (Organe de gestion des forêts du Libéria) -la politique forestière repose sur trois piliers : la transformation et la commercialisation/la conservation et la gestion durable/la foresterie communautaire</p> <p>- trois types de contrats sont attribués pour trois catégories de concessions forestières :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Forest Management Contract (FMC) est un contrat que l'Etat attribue directement à l'opérateur pour des concessions au-delà de 50.000 ha pour une période de 25 ans renouvelables ; ✓ Le Timber Sell Contract (TSC) pour des concessions d'environ 5000 ha avec une durée de 3 ans en vue de favoriser les activités agricoles ; ✓ Le contrat pour l'exploitation des forêts communautaires est attribué par l'Etat aux communautés villageoises pour une période de 15 ans renouvelables. L'investisseur discute directement avec la communauté. <p>- l'objectif ultime du gouvernement est de parvenir à une transformation plus poussée du bois</p>

	<p>exploité. Malheureusement, presque tous les exploitants forestiers ne sont pas encore parvenus à l'industrialisation comme c'est fait en Côte d'Ivoire;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la stratégie de reboisement consiste à planter l'espèce coupée dans sa zone d'exploitation ou à planter des arbres dans des espaces dégradés. <p>Le Ministère des Finances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le gouvernement libérien s'engage à ne pas laisser les investisseurs aller discuter directement avec les communautés villageoises ou les bénéficiaires de FMC; - la partie ivoirienne est invitée à adresser un courrier officiel au Gouvernement du Libéria via le Ministère des Affaires étrangères pour faire l'état des besoins des opérateurs économiques à la suite de la mission de prospection puis une séance d'analyse de ces besoins se fera avec le Ministère des terres et des Mines, le Ministère de la justice, la Commission Nationale d'Investissement et le FDA pour y apporter les solutions appropriées; - il existe déjà au Libéria une exonération fiscale de 5 à 10 ans en fonction du capital investi ; -il est prévu l'harmonisation des systèmes de taxation au sein de la CEDEAO en 2018 ; - l'attribution de nouvelles concessions et la révision des concessions déjà attribuées seront faites dans le cadre de ce traité de coopération ; - le Gouvernement du Libéria à le devoir de faciliter l'accès des opérateurs aux concessions forestières qui leur seront attribuées ; -des difficultés liées à la faiblesse des réseaux routier et électriques existent, cependant de réelles opportunités d'affaires sont offertes aux futurs investisseurs ; - Malgré l'élection présidentielle en cours, le Gouvernement reconnait que l'administration est une continuité. Ainsi, le processus et les accords en cours et à venir seront effectivement transmis aux futures autorités libériennes. <p>Les opérateurs de la filière bois installés au Libéria:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la visite des installations de la société industrielle INTERNATIONAL CONSULTANT CAPITAL (ICC) basée à Buchanan, bénéficiaire d'un FMC situé à 150 km, qui réalise la première transformation et l'exportation des grumes ainsi les produits de transformation du bois. Les échanges avec Mr Jihad Akkari, respectivement Directeur Général de Liberian Hardwood Corporation et Gérant de Euro Liberia Logging Co., ont permis d'apprécier les réalités de la filière économique bois au Libéria.
Recommandations :	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions techniques entre les techniciens forestiers ivoiriens et libériens à Monrovia et à Abidjan pour un meilleur échange des informations forestières entre les deux pays; - Mettre tout en œuvre pour proposer, d'ici à janvier 2018, date d'installation du prochain Gouvernement, un projet complet d'installation d'usine de transformation du bois à soumettre aux futures autorités libériennes à la suite des élections présidentielles.
Diligences :	<ul style="list-style-type: none"> - Son Excellence M. KOUAKOU FENY poursuivra les contacts avec les autorités libériennes puis recherchera et transmettra aux autres membres de la délégation ivoirienne les informations relatives aux concessions forestières encore disponibles en vue de permettre aux opérateurs économiques ivoiriens d'affiner leurs projets d'investissement au Libéria; - La partie ivoirienne adressera via le Ministère des Affaires étrangères un courrier au Gouvernement du Libéria en vue de lui faire part de ses besoins et solliciter son appui dans l'attribution des concessions forestières disponibles et des espaces nécessaires à l'installation d'une usine de transformation du bois.
Leçons tirées :	<ul style="list-style-type: none"> -Nécessité d'accompagnement et d'encadrement des opérateurs économiques par le Gouvernement afin de faciliter les prises de contact et minimiser les risques d'investissement -Fortes implication et automatisation des communautés locales pour la gestion et le partage juste et équitable de la rente forestière, facteur de stabilité et de protection des forêts.